

COMMUNE DE VILLECHETIVE
Compte rendu de la séance du 10 avril 2018

Secrétaire(s) de la séance: Christine CHAPARRO

Présents: Nicole VIÉ, Didier PARIS, Mélanie CHAABOUB, Véronique LARRIVÉ, Frédéric FRISSON, Olivier THIBAUT, Eric VERRIER, Christine CHAPARRO, Christian CHIESA, Christelle ERGO, Claude VINCENT-VIRY

- * Vote du Compte Administratif et compte de Gestion 2017,
- * Vote des taux 2018 des contributions directes,
- * Vote du Budget Primitif 2018,
- * Contrat vidange,
- * Questions diverses

Le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte de rajouter à l'ordre du jour les 2 points suivants :

- * Avis sur le Plan Régional de Santé de Bourgogne Franche-Comté
- * Demande de participation aux voyages scolaires

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Adoption du dernier procès-verbal du 14 mars 2018 à l'unanimité

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif 2017- Villechetive (2018 DE 07)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mélanie CHAABOUB, 2nd adjoint

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mélanie CHAABOUB et après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	57 961.62			166 494.34	57 961.62	166 494.34
Opérations exercice	129 385.08	156 859.37	198 705.55	226 382.37	328 090.63	383 241.74
Total	187 346.70	156 859.37	198 705.55	392 876.71	386 052.25	549 736.08
Résultat de clôture	30 487.33			194 171.16		163 683.83
Restes à réaliser						
Total cumulé	30 487.33			194 171.16		163 683.83
Résultat définitif	30 487.33			194 171.16		163 683.83

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Compte Administratif 2017

Vote du compte de gestion 2017 - villechative - 2018 DE 08

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de VIÉ Nicole, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Affectation du résultat de fonctionnement 2017 - villechative - 2018 DE 09

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 194 171.16

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	166 494.34
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	101 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	27 676.82
Résultat cumulé au 31/12/2017	194 171.16
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	194 171.16
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	30 487.33
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	163 683.83
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote des taux 2018 de contributions directes - 2018 DE 10

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable pour ne pas modifier les taux d'impositions des taxes directes locales pour l'exercice 2018 à savoir:

Taxe d'habitation : **18,52%**

Taxe foncière (bâti) : **20,15%**

Taxe foncière (non bâti) : **54,77%**

Cotisation foncière des Entreprises : **23,13%**

Ce qui portera le produit fiscal attendu à la somme de **138 134 €**
(pour mémoire en 2017: 135 782 €)

Vote du Budget Primitif 2018 - 2018 DE 11

Après avoir eu connaissance du résultat de l'exercice 2017, du produit fiscal attendu, des dotations de l'Etat et de la note synthétique du budget primitif 2018, il est donné lecture au Budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit:

Section de fonctionnement :	381 693,83 €
Section d'investissement :	81 445,33 €

Le présent budget est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Contrat pour vidange - 2018 DE 12

Le Maire propose au Conseil Municipal d'établir un contrat pour l'entretien régulier du bac à graisse de la Briqueterie afin de maintenir en bon état le système d'assainissement individuel.

En conséquence, le Maire présente le devis de l'entreprise SOS VIDANGE pour la vidange et rinçage du bac à graisse de 500 litres de la Briqueterie tous les 2 ans pour un montant de 120 € H.T par vidange.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise SOS VIDANGE et mandate le Maire de signer le contrat d'entretien avec l'entreprise retenue. (Mme CHAPARRO Christine ne prenant pas part au vote)

Avis sur le Projet de Plan Régional de Santé (PRS) Bourgogne Franche-Comté - 2018 DE 13

- VU la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé et considérant qu'après avoir occupé les premiers rangs, la France est désormais classée 11ème parmi les systèmes de santé européens (Etude HCP Health consumers)
- VU que la Région Bourgogne Franche-Comté comporte une faible densité de l'offre médicale (source Agence Régionale de Santé ARS) avec 96 médecins pour 100 000 habitants.
- VU que le département de l'Yonne figure au 8ème rang sur les huit départements de la Région Bourgogne Franche-Comté en matière de densité médicale.

Le projet soumis à l'avis des collectivités territoriales n'apparaît pas apporter des solutions concrètes et chiffrées

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal de VILLECHETIVE, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'émettre un avis défavorable au Projet Régional de Santé Bourgogne Franche-Comté tel que présenté.

Demande de participation aux voyages scolaires - 2018 DE 14

Le Maire fait part à l'assemblée de courriers de parents, demandant une participation de la commune pour le voyage scolaire de leurs enfants à Londres du 11 au 16 mars 2018 et en Irlande du 01 au 06 avril 2018.

Le coût du voyage pour Londres s'élève à 312.55€ et pour l'Irlande à 380 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la demande et décide de participer à la hauteur de 150 €.

(pour mémoire les demandes de 2016 et 2017 avaient été accordées à hauteur de 150€ également)

Questions diverses

* Vérification périodique des installations électriques et gaz des bâtiments communaux : Le Maire informe le Conseil qu'un contrat de vérification périodique a été signé avec l'entreprise DEKRA pour un montant de 540 € HT par vérification.

* mobihome : une personne a demandé en mairie l'autorisation pour installer un mobilhome sur sa parcelle en attendant la construction de sa maison. Un arrêté préfectoral interdit ce type d'installation dans le département.

* Travaux de toiture, bardage et chéneau : les travaux sont commencés

* CAUE89 - renseignements pour la création d'un gîte communal : un architecte du CAUE est passé le 26 mars. La mairie est en attente de son étude.

* ATR : fossés bouchés sur la D77 et bordure du caniveau D201. RDV pris avec M. OFFER de l'ATR

* Voisins vigilants : après renseignements, le Conseil ne souhaite pas donner suite à cette démarche

* Chemin du Lavoir : écoulement des eaux sous le TGV, rappeler la SNCF

* Mare du Grand Guillaume : curage à prévoir cet été

* Tranchée, route de la Messe : M. PALA a signé un devis avec l'entreprise MANSANTI

* Formation aux 1ers secours : un conseiller demande si la commune peut organiser une formation aux 1ers secours (voir avec les pompiers de Cerisiers)

* Briqueterie : demande de l'achat d'un aspirateur pour la Briqueterie.

* Cours d'informatique : les cours ont commencé, ils ont lieu le vendredi soir à 19h00. (peu de participants)

Fin de séance à 22 h 30